



DELIBERATION du BUREAU de la Communauté

N° 2023 – B - 003

Séance du 8 mars 2023

MONTANT DU LOYER POUR L'ANTENNE TERRITORIALE DE GENTIOUX

L'an deux mille vingt-trois, le 8 mars à 18 heures, les membres composant le Bureau de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à Aubusson, sous la présidence de Valérie BERTIN, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement le 2 mars 2023.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames Valérie BERTIN et Céline COLLET-DUFAYS, et Messieurs Denis PRIOURET, Jean-Luc LEGER, Philippe ESTERELLAS, Laurent LHERITIER, Claude BIALOUX et Alain DETOLLE.

ETAIT EXCUSE : Didier TERNAT

M. Claude BIALOUX présente le rapport suivant :

La Commune de Gentioux-Pigerolles propose à la Communauté Creuse Grand Sud un nouveau bail de 3 ans, renouvelable 2 fois, soit du 1er avril 2023 au 28 mars 2032 pour la location des locaux de l'antenne intercommunale dans le centre-bourg.

La surface mise à bail est de 78 m² avec 3 bureaux sur un seul niveau, avec en sus des sanitaires et un espace de stockage.

Le loyer est proposé à hauteur de 300 € / mois et fait l'objet d'une révision annuelle en fonction de la variation de l'indice de référence des loyers des activités tertiaires (ILAT) et non de l'ICC.

Le nouveau loyer proposé s'établit à 3,85 €/m² mensuels soit 300 €/mois, ce qui correspond à la fourchette basse des prix des loyers pratiqués sur le secteur.

Le Bureau communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la prise à bail des locaux de l'antenne intercommunale dans le centre-bourg de Gentioux-Pigerolles par la Communauté de Communes auprès de la Commune de Gentioux-Pigerolles à compter du 1er avril 2023, pour une durée de trois ans, renouvelable 2 fois, pour un loyer révisable de 3 600 € annuels (300 € mensuels), selon les dispositions du bail annexé,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer le bail ou tout autre document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré le 8 mars 2023 et ont signé les membres présents après lecture faite.
AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'Etat le

PUBLIEE le

La Présidente,
Valérie BERTIN

